

Termes de référence relatifs au renforcement des capacités du CNPM en gestion de faitière

I. Contexte

Initialement dénommée Fédération Nationale des Employeurs du Mali, le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), a été créé par des associations d'employeurs, le 25 janvier 1980, à la faveur de la politique de libéralisation économique entamée quelques années, plus tôt, par le Gouvernement.

Le CNPM a la responsabilité de conduire toutes les études et actions en faveur du bien commun des entreprises quelles que soient leurs formes et dimensions.

L'organisation est également présente dans toutes les instances traitant des conflits sociaux, étant entendu que les questions liées à l'exercice d'une profession relèvent de la responsabilité de la ou des Organisations Professionnelles concernées.

Le CNPM est essentiellement chargé de l'organisation et de la préservation du secteur privé. Dans ce cadre, il a pour mission de :

- représenter et de défendre les intérêts de ses membres ;
- définir et de faire connaître le point de vue des entrepreneurs sur les sujets concernant directement ou indirectement les entreprises, afin qu'elles bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire favorable ;
- favoriser la liberté d'entreprendre, les vocations d'entrepreneurs, leur dynamisme, leur réussite et les progrès du management dans une économie mondialisée ;
- promouvoir l'esprit d'entreprise et sa diffusion dans toutes les composantes de la société ;
- exprimer la volonté de progrès des entrepreneurs et les convictions qu'ils tirent de leur expérience nationale et internationale sur les conditions générales du progrès économique et social ;
- contribuer à un dialogue social constructif dans les entreprises et leurs organisations professionnelles ;
- œuvrer à l'adaptation du système de protection sociale aux évolutions économiques et démographiques ;

- promouvoir et développer une politique de formation.

Le CNPM a été confronté à une crise de gouvernance interne depuis septembre 2020, celle – ci a connu son épilogue le 1^{er} octobre 2022 avec l'élection d'un nouveau Bureau. Cette étape marque un nouveau départ pour le CNPM qui doit relever, entre autres, les défis, ci-après :

- conforter sa légitimité d'interlocuteur privilégié du secteur privé ;
- renforcer ses missions de promotion et de défense des intérêts du secteur privé ;
- se repositionner comme force de proposition ;
- fournir des prestations de qualités à ses membres ;
- assurer sa viabilité financière.

Pour ce faire, la nouvelle équipe dirigeante du CNPM a retenu cinq axes de travail durant son mandat qui portent sur les thématiques ci-après : l'énergie, les ressources humaines, les infrastructures, le financement, la fiscalité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces axes stratégiques, le CNPM envisage de renforcer ses capacités en termes de gouvernance. Le Groupe de la Banque apporte une assistance technique au CNPM en la matière à travers la mise à disposition d'un consultant. Cet appui s'inscrit dans le cadre du programme EPEC (environnement Propice pour un Entrepreneurat de Croissance) qui vise à améliorer l'environnement évolue les MPME. Financé par les Ambassades du Danemark et des Pays-Bas, le programme comporte une composante dédiée au renforcement du dialogue public-privé, pilier essentiel à la vitalité économique.

II. Objectif

L'objectif principal de cette mission est de renforcer les capacités de l'équipe dirigeante et technique dans la gestion de faitière et gouvernance d'entreprises.

III. Objectifs spécifiques

- Concevoir des modules de bonne gouvernance basées sur les meilleures pratiques de gestion des organisations professionnelles et notamment la gouvernance d'entreprises ;
- Former les membres du bureau en gouvernance d'entreprises ;
- Former l'équipe dirigeante et technique sur les modules conçus ;
- Elaborer des outils pratiques pour aider l'équipe dirigeante et technique dans la gestion de faitière.

IV. Taches du consultant

- Concevoir et animer des modules de formation en termes de bonne gouvernance de faitière et d'entreprises ;
- Mettre à disposition l'équipe dirigeante et technique des outils pratiques ;
- Assurer le suivi post formation.

V. Profil des consultants

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- Expérience professionnelle avérée dans la formation notamment dans la gestion de faitière ;
- Connaissance approfondie des bonnes pratiques de gestion de faitière ;
- Formation universitaire de niveau Bac + 4 en Administration, Gestion, Economie.

VI. Livrables

- Le cahier de participant de la formation ;
- Le rapport de formation.

VII. Durée de la mission

La mission s'étendra sur 45 jours. L'expert sera recruté par le groupe de la Banque mondiale à travers un contrat de consultant selon ses grilles de rémunération et en fonction de l'expérience.

VIII. Modalités de candidature

Un CV et une lettre de motivation doivent être adressés aux adresses email suivantes, en précisant l'intitulé du poste dans l'objet : fsoukouna@ifc.org; hnimaga@worldbank.org

La date limite de candidature est fixée au 25 mai 2023.